

## MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

### L'Ordre adopte son plan stratégique 2015-2020

Alain Bibeau, erg., M.Sc.  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec une grande joie que je vous annonce que notre plan stratégique 2015-2020 a été adopté à l'unanimité par les administrateurs de l'Ordre lors de la dernière réunion du Conseil, en décembre. Ce plan est le fruit du travail colossal du comité directeur de la planification stratégique dont s'était doté l'Ordre. À cet égard, je me permets de souligner et saluer l'ampleur et la qualité des travaux réalisés par les membres de ce comité<sup>1</sup>.

En effet, issus d'une analyse exhaustive de notre environnement, ces travaux ont permis de mieux comprendre l'ensemble des enjeux pouvant toucher l'Ordre. Ainsi, les orientations stratégiques prioritaires pour lesquelles l'Ordre devra prendre action au cours des cinq prochaines années ont été déterminées.

Cet exercice aura été l'occasion de réaffirmer et de préciser notre mission et notre vision, tout comme il aura servi à définir les valeurs phares de l'organisation. Ce sont d'ailleurs

ces valeurs qui devront inspirer dans leurs actions l'ensemble des personnes œuvrant au sein de l'Ordre.

Pour vous permettre de mieux en saisir toute l'étendue, stipulons que notre plan stratégique 2015-2020 se décline en quatre orientations, chacune se déployant en axes et en objectifs. À ce titre, un document couleur recto verso joint à cette publication en présente son contenu et vous permettra d'en prendre connaissance plus spécifiquement. De plus, un document quant aux enjeux ayant soutenu nos choix a été produit et vous est rendu disponible sur notre site Web dans la section réservée aux membres, sous la rubrique Plan stratégique 2015-2020.

Par ailleurs, l'Ordre entreprendra une démarche de communication auprès de ses différents partenaires et du grand public afin de les informer du plan stratégique 2015-2020 de l'Ordre.

► SUITE À LA PAGE 2

## MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

### L'entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie des ergothérapeutes approche !

Alain Bibeau, erg., M.Sc.  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Ordre est heureux de vous annoncer l'entrée en vigueur imminente du nouveau Code de déontologie des ergothérapeutes.

En effet, au moment d'écrire ces lignes, la quasi-totalité des étapes en vue de la mise en œuvre du nouveau Code ont été franchies et nous n'attendons plus que son adoption par les autorités gouvernementales de même que sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Ce nouveau Code, on se le rappellera, a fait l'objet de travaux de révision d'envergure. Amorcés il y a déjà plusieurs années, ces travaux ont été encouragés et bonifiés par une large consultation des ergothérapeutes pour finalement être adoptés par les membres de notre conseil d'administration.

De fait, notre Code de déontologie n'avait pas subi de modification majeure depuis son adoption en 1979, et ce, malgré des transformations importantes dans l'exercice de la profession au Québec au cours des dernières décennies, notamment sur les plans normatif, législatif et réglementaire. Notre nouveau code a donc été modernisé de manière à :

- tenir compte des nouvelles réalités de l'exercice de la profession d'ergothérapeute ;
- mieux encadrer la pratique des membres ;
- harmoniser le vocabulaire employé dans le Code de déontologie avec celui contenu dans le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec* ;
- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des mécanismes de protection du public.

Le Code a évidemment été pensé et rédigé sur la base des devoirs et des obligations que tout ergothérapeute doit respecter dans le cadre de l'exercice de sa profession, et ce, peu importe ses clientèles, ses fonctions, son secteur ou son domaine de pratique.

De plus, notre nouveau code s'est enrichi d'une section précisant les valeurs et principes éthiques qui guident les ergothérapeutes. Ceux-ci réfèrent au respect de la personne, de ses valeurs et de son droit de décider pour elle-même ; à la protection et la promotion de la santé et de la qualité de vie de la personne ; à la promotion de l'occupation ; à la participation et la justice occupationnelles ; à l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité,

► SUITE À LA PAGE 2

## MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

### Modifications au Code des professions : le vote électronique dorénavant possible

Louise Tremblay, erg., LL. M.  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Des modifications ont récemment été apportées au Code des professions (Code), notamment par l'ajout de dispositions concernant le mode d'élection du président et des administrateurs des ordres professionnels. Jusqu'à maintenant, le seul mode d'élection permis par le Code était l'envoi du matériel de vote et la réception des bulletins de vote par la poste. La demande de plusieurs ordres à l'effet d'autoriser l'élection par un moyen technologique a finalement été entendue.

Dorénavant, les ordres pourront choisir de tenir une élection par vote électronique dans la mesure où la sécurité, le secret et l'intégrité du vote seront assurés. À cette fin, les ordres devront adopter un règlement pour fixer les modalités et modifier les dispositions actuelles du Code relatives à une élection afin d'en permettre la mise en œuvre électronique. Un groupe de travail sera incessamment mis sur pied pour en discuter puisque plusieurs ordres, dont l'OEQ, ont manifesté leur intérêt pour le vote électronique.

Par ailleurs, l'existence d'un comité exécutif, jusqu'à maintenant obligatoire lorsqu'un Conseil d'administration (CA) comptait 12 membres et plus, devient facultative. L'organisation de l'OEQ comprend actuellement un comité exécutif ainsi qu'un comité des ressources humaines et un comité des finances, pour lesquels le CA a fixé les responsabilités respectives. À ce jour, le CA n'a pas étudié les effets possibles de cette nouvelle disposition sur sa structure de gouvernance.

## SOMMAIRE

### MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Ordre adopte son plan stratégique 2015-2020 ..... 1, 2  
L'entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie des ergothérapeutes approche ! ..... 1, 2

### MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Modifications au Code des professions : le vote électronique dorénavant possible ..... 1  
Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société – en vigueur au printemps 2015 ..... 2

### ÉCHOS DE L'ORDRE

Le Prix OEQ de l'UQTR remis à Marie-France Béliveau ..... 2  
Bienvenue aux nouveaux membres ..... 6  
Des nouvelles des employés de la permanence ..... 7

### TRAVAUX DE L'ORDRE

Révision du document *Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie* ..... 4

### ÉCHOS DES MEMBRES

Mélanie Ruest, prix d'excellence de l'Université de Sherbrooke ..... 4  
Publication du premier numéro de la RFRE ..... 4  
Ergo Édition : l'ergothérapie pour tous ! ..... 8

### L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

L'Ordre rencontre des représentants du Curateur public ..... 3  
Nomination à l'ACE ..... 4  
Collaboration de l'Ordre aux travaux du MSSS sur le PSIAS informatisé ..... 6

IRSST – Bilan sur l'arthrose du genou ..... 6  
Des occasions profitables pour les chercheurs, les cliniciens et les étudiants avec la FCE ..... 8  
L'école de réadaptation de l'Université de Montréal fête ses 60 ans ..... 10

### LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

La science de l'occupation : une richesse pour appuyer sa pratique ..... 3  
Portfolio annuel et nouveautés ..... 11

### LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

Échange d'information avec le tiers payeur ..... 7

### RESSOURCES EXPRESS

..... 9

### LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

L'Université du Québec à Trois-Rivières dans l'actualité ..... 8  
Développement d'un nouvel assistant culinaire pour les victimes d'un traumatisme craniocérébral (TCC) ..... 10  
Financement important pour la Chaire de recherche en réadaptation au travail ..... 10

### LE CARNET D'ADRESSES WEB

..... 11

### VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES

Aperçu des règles applicables à la disposition des dossiers et registre en cas de cessation d'exercice ou de changement d'emploi ..... 5

### FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue 2015-2016 ..... 12  
Activités offertes par d'autres organismes ..... 12

## MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

## Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société – en vigueur au printemps 2015

Louise Tremblay, erg., LL. M.  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société (ci-après nommé « Règlement »), a été adopté par l'Office des professions du Québec à la fin du mois de janvier 2015 et attend d'être adopté par le Conseil des ministres. À cette étape, il nous est impossible de prévoir la date de son entrée en vigueur. Nous l'espérons cependant ce printemps.

Rappelons que l'objectif du Règlement est de permettre aux ergothérapeutes qui le souhaitent d'exercer leurs activités professionnelles à titre d'**actionnaire ou d'associé** au sein de deux types de sociétés, à savoir :

- la **société par actions (SPA)** constituée à cette fin; ou
- la **société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)** constituée à cette fin.

Les ergothérapeutes qui exercent la profession au sein de telles sociétés à titre de salariés ne sont pas visés par ce règlement.

On se rappellera que, en vertu de l'article 187.11 du Code des professions, l'exercice de la profession au sein de telles sociétés était interdit tant que l'Ordre n'avait pas adopté de règlement à cet effet. Or, dès l'entrée en vigueur du Règlement, les membres souhaitant exercer leur profession au sein de telles sociétés pourront le faire en toute légalité si, bien entendu, ils se conforment aux conditions prévues au Règlement.

Lors de l'entrée en vigueur du Règlement, l'Ordre ajoutera à son site web une page dédiée à l'exercice en société. En plus du Règlement, vous y trouverez un Guide explicatif qui vulgarise les dispositions réglementaires, une Foire aux questions, de même que divers formulaires afférents.

En terminant, il importe de préciser que l'Ordre ne fournira aucune information concernant les attributs d'une SPA ou d'une SENCRL, pas plus que les avantages et inconvénients qui découlent de l'exercice de la profession au sein de telles sociétés. Les ergothérapeutes souhaitant en connaître davantage à cet égard sont invités à consulter leur conseiller juridique ou financier.

## ÉCHOS DE L'ORDRE

## Le Prix OEQ de l'UQTR remis à Marie-France Béliveau



Crédit photo : Alain Bibeau, président-directeur général, Marie-France Béliveau, Marie-Josée Drolet, directrice du comité de programme de 2<sup>e</sup> cycle de l'UQTR, et Lyne Tardif, coordonnatrice de stage.

Le 16 décembre dernier, lors du colloque annuel des finissants du programme de maîtrise en ergothérapie de l'Université de Trois-Rivières, M. Alain Bibeau a remis le Prix de l'Ordre des ergothérapeutes 2014 à Marie-France Béliveau, étudiante qui s'est particulièrement distinguée au cours de sa formation. M. Bibeau a tenu à mentionner les qualités relationnelles exceptionnelles de l'étudiante, sa capacité d'écoute, sa sensibilité à l'autre, en plus de son grand professionnalisme, son souci de la qualité et son ouverture à la collaboration professionnelle. Félicitations à M<sup>me</sup> Béliveau !

## MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

► SUITE DE LA PAGE 1

la compétence, la rigueur, l'honnêteté, l'imputabilité et la transparence; et enfin au respect de la confidentialité des renseignements personnels et à celui de l'honneur et de la dignité de la profession.

C'est donc avec une grande fierté et beaucoup d'enthousiasme que nous anticipons cette entrée en vigueur. Aussi, considérant l'importance qui doit y être accordée, l'Ordre a décidé de déployer les moyens nécessaires afin que tous les ergothérapeutes le connaissent et se l'approprient. À ce titre, une publication de votre nouveau Code de déontologie entrera sous presse le plus tôt possible afin de vous être acheminé. Vous serez alors invités à le consulter, conscients que son entrée en vigueur nous oblige tous à une diligence certaine dans l'appropriation de son contenu.

Afin de vous soutenir dans cet objectif d'appropriation, l'Ordre mettra à votre disposition des outils, dont un **Document de présentation** offrant un aperçu des principales nouveautés du Code. Ce document sera disponible en ligne sur le site Web de l'Ordre, à l'onglet Protection du public/Code de déontologie. Une foire aux questions (**FAQ**) sera également accessible au même endroit afin de répondre à certaines questions fréquentes.

À la même période, une présentation en ligne d'environ 45 minutes sera proposée sur le Portail.OEQ. Cette formation fera un survol des principales nouveautés et fournira un certain nombre de précisions et d'exemples d'application visant à faciliter la compréhension du nouveau code de déontologie.

Par ailleurs, une **formation en salle comportant un volet en ligne** est également en développement et devrait être tenue à l'automne 2015. Celle-ci permettra aux ergothérapeutes qui le souhaitent d'approfondir leurs connaissances par l'entremise de vignettes cliniques.

Qui plus est, d'autres actions sont également prévues, notamment la publication régulière de fiches déontologiques et d'articles ayant trait à la déontologie et l'éthique dans les prochains numéros de *l'Express*.

Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site Web de l'Ordre de même que le Portail.OEQ afin de connaître tous les détails à ces sujets.

Enfin, l'Ordre entreprendra une démarche auprès de ses différents partenaires, des étudiants en ergothérapie, et du grand public afin de les informer de cette entrée en vigueur.

En terminant, je souhaite que nous puissions profiter de l'occasion qui s'offre à nous pour nous inspirer de notre nouveau Code et qu'au-delà du respect des devoirs qui nous incombent, nous puissions nous y référer au quotidien comme source de réflexion et de réponses aux différentes situations qui surviennent. Aussi, je salue le travail, la rigueur et la persévérance de tous ceux et celles qui auront contribué de près ou de loin à cet avancement, car, ce nouveau code de déontologie renforce notre mission de protection du public et reconferme les plus hauts standards d'intégrité et de qualité auxquels la population peut s'attendre lorsqu'elle fait appel aux services d'un ergothérapeute.

► SUITE DE LA PAGE 1

En lisant ce plan, vous serez à même de constater les défis que l'Ordre devra relever. Toutefois, vous le savez pertinemment, le contexte actuel, notamment dans le réseau public de la santé et des services sociaux, à l'aube de bouleversements certains, ajoute aux difficultés quand il s'agit de tenter de planifier l'avenir avec justesse. En ce sens, ce plan, avec le caractère ambitieux qui lui a été attribué, sera abordé avec toute la détermination requise et fera l'objet d'un suivi serré. Ainsi, nous croyons aux choix qui ont été faits et, par-dessus tout, à l'engagement et aux grandes compétences des ressources humaines qui le mettront en œuvre. À cet effet, les directions de l'Ordre travaillent déjà à établir le plan d'action de l'an un de ce plan stratégique.

C'est donc fièrement que, d'une part, je vous invite à prendre connaissance du plan stratégique de l'Ordre 2015-2020 qui guidera nos actions au cours des cinq prochaines années et que, d'autre part, je vous souhaite un quinquennat fructueux !

Recevez, chers membres, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le président-directeur général.

1. Étaient membres du comité : Maryse Baboulène, administratrice, Alain Bibeau, PDG, Isabelle Lessard, administratrice et vice-présidente de l'Ordre, Monique Martin, administratrice et trésorière de l'Ordre, Diane McKay, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, Christiane Morin, ergothérapeute, accompagnatrice au comité et Louise Tremblay, Secrétaire générale.

## LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

## La science de l'occupation : une richesse pour appuyer sa pratique

Nadine Larivière, erg., Ph. D.,  
ÉCOLE DE RÉADAPTATION, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Vers la fin des années 1980, aux États-Unis, dans un contexte influencé par le courant de la pratique fondée sur les données probantes et inspirée par les contributions d'Adolph Meyer, Mary Reilly et Jean Ayres, Elizabeth Yerxa, ergothérapeute à l'University of Southern California et des collègues fondent une nouvelle discipline universitaire et un champ de recherche spécialisé : la science de l'occupation (*Occupational Science*). Celle-ci constitue la science fondamentale qui s'intéresse à l'occupation humaine comme objet d'étude (Yerxa, 1993). Trois principaux postulats guident les recherches (Hocking et Wright-St-Clair, 2011) : 1 – Les humains sont considérés comme des êtres occupationnels qui ont la capacité et le besoin de participer à des occupations ainsi que d'exprimer leur humanité dans ce qu'ils font (Yerxa et coll., 1989); 2 – la perspective occupationnelle vient compléter la vision des autres disciplines sur l'humain, soit la biologie, la psychologie, la sociologie, l'histoire, la spiritualité, l'éthique et l'économie; 3 – la relation entre l'occupation et la santé est centrale, car les occupations peuvent à la fois aider à maintenir la santé et le bien-être ou les fragiliser. Par ailleurs, l'état de santé permet ou restreint la participation aux occupations (Wilcock, 1993; Yerxa, 1998).

Ainsi, pour l'ergothérapie, ce champ de recherche permet de revisiter nos fondements avec un œil scientifique et d'élargir nos contributions non seulement pour des individus qui vivent avec des incapacités ou des handicaps, mais également pour des personnes sans problème de santé qui vivent des

perturbations ou des injustices occupationnelles (par exemple, de nouveaux retraités vivant difficilement leur transition occupationnelle, ou des personnes bénéficiaires de l'assistance sociale qui ne peuvent étudier ou travailler à temps partiel en raison des règles de ce programme social). Les grandes retombées de la science de l'occupation sont de conceptualiser notre essence, qui va au-delà du rendement et de l'autonomie des personnes. Dans notre pratique, nous rencontrons des personnes de tout âge qui peuvent également vivre des défis occupationnels comme ceux de ressentir du désengagement ou du surengagement, de l'ennui, un manque de sens, du déséquilibre dans l'horaire de vie ou de la privation de possibilités. Ces types de défis ont été étudiés en recherche (souvent par des ergothérapeutes) et montrent des liens avec la santé, le bien-être et la qualité de vie. Par ailleurs, ces concepts sont pour la plupart actuellement opérationnalisés en outils d'évaluation validés (par exemple, *l'Inventaire de l'équilibre de vie* [Larivière, Levasseur et coll., 2014] ou le *Questionnaire sur l'engagement dans des activités signifiantes* [Larivière, Levasseur et coll., 2015]) ou en manuels d'interventions ergothérapeutiques probantes (par exemple, le *Lifestyle Redesign* [Clark et coll., 2012] ou *l'Action contre l'inertie* [Krupa et coll., 2009]).

Dans la pratique, ces outils et cette terminologie peuvent inspirer l'ergothérapeute à prendre le temps de saisir l'histoire occupationnelle et le contexte occupationnel actuel de son client. Comprendre comment ce dernier se représente, dans son quotidien, les activités qu'il accomplit, qu'il ne peut

plus accomplir et qu'il souhaite accomplir. Par exemple, est-ce qu'il manque de défi dans ses activités actuelles? Est-ce que tout ce qu'il réalise vient de ce qui a été valorisé dans sa famille, mais est peu lié à ce qu'il est vraiment? Ceci mène naturellement à bien cerner les besoins, les valeurs et les intérêts de la personne et à rendre la démarche thérapeutique signifiante pour la personne, que ce soit dans le choix de modalités thérapeutiques ou des finalités de l'intervention.

Comme l'avait anticipé Yerxa et malgré des débats sur l'avènement de la science de l'occupation comme science fondamentale de l'ergothérapie, les travaux découlant de ce champ disciplinaire ont eu des retombées très positives pour la profession. Les exemples des évidences scientifiques provenant d'études conceptuelles et empiriques sur l'occupation humaine appuient la pertinence de l'ergothérapie et sa contribution unique à la compréhension de la vie humaine. Elles établissent les assises et le vocabulaire pour affirmer notre vision auprès des cliniciens, des gestionnaires, des décideurs et des chercheurs, à la fois dans les secteurs curatifs et préventifs du domaine de la santé que dans d'autres secteurs sociaux comme le monde scolaire, communautaire, municipal et politique.

Les personnes intéressées à en apprendre davantage sur le sujet peuvent consulter le site Web de la Société canadienne des chercheurs en sciences de l'occupation : [sites.google.com/site/occupationalsciencecanada/home](http://sites.google.com/site/occupationalsciencecanada/home).

## L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

## L'Ordre rencontre des représentants du Curateur public

En janvier dernier, l'Ordre rencontrait des représentants du Curateur public afin de discuter de la contribution des ergothérapeutes à l'évaluation des personnes pour qui l'ouverture d'un régime de protection est envisagée. Accompagné de M<sup>me</sup> Dominique Giroux, erg., Ph.D., professeure à l'Université Laval et chercheur dans le domaine de l'inaptitude, l'Ordre a présenté sa vision d'une telle contribution basée sur le champ d'exercice des ergothérapeutes et leurs activités réservées. L'Ordre a notamment souligné que, depuis l'entrée en vigueur en 2012 de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le

domaine de la santé mentale et des relations humaines, seul l'ergothérapeute peut procéder à l'évaluation des habiletés fonctionnelles d'une personne atteinte d'un trouble neuropsychologique ou d'un trouble mental attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité. Cette rencontre s'inscrivait dans le plan d'action de l'Ordre visant à mieux faire connaître les nouvelles activités réservées à ses membres et leur portée dans divers contextes particuliers. L'Ordre est heureux de l'accueil des représentants du Curateur public et de l'ouverture mutuelle des deux organismes à de futures collaborations.

Grâce à  
votre Ordre,  
vous pouvez  
économiser plus



Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 888 476-8737

[lapersonnelle.com/oeq](http://lapersonnelle.com/oeq)



La bonne combinaison.

## ÉCHOS DES MEMBRES

## Mélanie Ruest, prix d'excellence de l'Université de Sherbrooke

Lors de la 12<sup>e</sup> édition des Journées de la recherche du Réseau québécois de recherche sur le vieillissement, Mélanie Ruest, ergothérapeute et étudiante en sciences cliniques à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, a remporté un prix d'excellence accompagné d'une bourse de 400 \$. La présentation méritante, *Analyse du raisonnement des intervenants non-ergothérapeutes ayant mené à des recommandations divergentes lors de l'utilisation de l'Algo*, a été préparée sous la supervision d'Annick Bourget et de Manon Guay, ergothérapeutes.



Crédit photo : Robert Dumont

## Publication du premier numéro de la RFRE

La Communauté pour l'Avancement de la Recherche Appliquée Francophone en Ergothérapie (CARAFE) et le comité éditorial de la Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie (RFRE) sont très heureux de vous annoncer la publication en ligne du premier numéro de la RFRE. Conformément à la politique éditoriale de la revue, tous les articles sont accessibles librement et gratuitement. Vous y trouverez une variété d'articles provenant de différents pays, sur des sujets touchant la pratique professionnelle des ergothérapeutes.



[www.rfre.org](http://www.rfre.org)

## TRAVAUX DE L'ORDRE

## Révision du document *Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie*

La tenue des dossiers en ergothérapie occupe une place importante dans les activités professionnelles des ergothérapeutes au Québec. En vue de soutenir ces derniers dans cette activité, divers articles et documents ont été publiés par l'Ordre, dont le *Cadre légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie*, publié en 2004. Ce document a été retiré de la circulation, car une mise à jour s'avérait nécessaire à la suite de la publication du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeutes au Québec* (OEQ, 2010, révisé 2013) (ci-après nommé « Référentiel ») de même qu'en raison de nouveaux enjeux liés à l'évolution de la pratique et des technologies. Dans ce contexte, l'Ordre a établi un processus réflexif à l'égard de l'orientation à donner à un prochain document afin de rendre plus explicite les normes et obligations de l'ergothérapeute à l'égard de la tenue des dossiers professionnels et d'en assurer la pérennité.

Au terme de cette réflexion, l'Ordre envisage le développement d'un document en version technologique dont la structure de base s'inspirera notamment du *Référentiel*, plus précisément de la section 2.2.1 « Effectuer la tenue des dossiers professionnels », visant ainsi à faciliter la recherche de renseignements par les utilisateurs. L'utilisation des technologies permettra l'accessibilité du document par modules au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sa bonification en temps opportun et sa mise à jour lorsque nécessaire. Afin de bien refléter la réalité de la pratique, un comité formé d'ergothérapeutes exerçant dans une variété de secteurs d'activités sera mis à contribution.

Les premières étapes des travaux menant à la révision des cadres légal et normatif de la tenue des dossiers sont donc amorcées. Nous vous invitons à surveiller les communications de l'Ordre pour être informés de l'évolution du dossier.

## L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

## Nomination à l'ACE

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) a annoncé en novembre dernier la nomination de M<sup>me</sup> Janet Craik à titre de directrice générale. M<sup>me</sup> Craik s'occupera de diriger l'Association, en plus de la représenter sur les scènes nationales et internationales dans les enjeux touchant l'ergothérapie et la santé. L'OEQ lui transmet ses plus sincères félicitations.



## Bouton PANIQUE

**Système de composition d'urgence dont tout le monde bénéficie :**

Personnes âgées • Déficiences physiques • Patients Femmes enceintes • Médecins • Travailleurs de nuit  
Gérance de logement • Et bien plus !



**IDÉAL POUR AVQ-AVD  
SERVICE COMMUNAUTAIRE  
MAINTIEN À DOMICILE  
RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES  
RÉAGIR CONTRE LES INVASIONS DE DOMICILE**

**Votre sécurité c'est notre priorité !**

**SANS FIL ET SANS FRAIS MENSUEL**



**IDÉAL POUR LE SUIVI DES ENFANTS ET  
DES PERSONNES ATTEINTES D'ALZHEIMER.**



► DÉTECTEUR D'INONDATION ET DÉTECTEUR DE TEMPÉRATURE MAINTENANT DISPONIBLES !

Reconnu par:  
**CSST  
SAAQ**

**CRÉDIT D'IMPÔT MAINTENANT DISPONIBLE**

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR  
CES SERVICES ? VISIONNEZ NOS VIDÉOS  
EN LIGNE SUR **BIPBIPPANIQUE.CA.**

Possibilité de subvention via la programme AVQ-AVD.

**bipbippanique.ca ■ 514 984-0892 ■ 1 866 984-0892**

## VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

# Aperçu des règles applicables à la disposition des dossiers et registre en cas de cessation d'exercice ou de changement d'emploi

L'Ordre reçoit fréquemment des appels d'ergothérapeutes qui se demandent quoi faire avec leurs dossiers et registres lorsqu'ils cessent d'exercer l'ergothérapie, que ce soit de façon permanente (retraite, réorientation de carrière, etc.) ou temporaire (congé maternité, congé sabbatique, etc.), ou lorsqu'ils changent d'emploi tout en continuant de pratiquer l'ergothérapie. Nous présenterons ci-après un aperçu des principales règles applicables dans chacune de ces situations.

### Cessation d'exercice

Les règles applicables en matière de cessation d'exercice se trouvent aux articles 28 à 45 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec* (disponible sur le site Web de l'Ordre, à l'onglet L'Ordre/Règlements). Il importe de préciser que ces règles ne s'appliquent qu'à :

- l'ergothérapeute qui exerce seul à son compte ; ou
- l'ergothérapeute qui agit à titre d'associé d'une société offrant des services d'ergothérapie, lorsque l'ensemble des associés de cette société cessent d'exercer en même temps.

Afin de faciliter la compréhension de ces règles, nous avons préparé le

tableau ci-dessous, lequel donne un **aperçu des principales règles** applicables en matière de cessation ou de limitation d'exercice, selon que la cessation est définitive ou temporaire, volontaire ou forcée. Pour connaître l'ensemble des règles applicables à une situation donnée, vous êtes invités à vous référer aux articles réglementaires précités.

TABLEAU 1. APERÇU DES RÈGLES APPLICABLES EN CAS DE CESSATION OU DE LIMITATION D'EXERCICE

	SITUATION VISÉE	PRINCIPE	EXCEPTION
CESSATION DÉFINITIVE	<b>Volontaire</b> (art. 29) • Retraite • Réorientation de carrière • Autre	Ergothérapeute : • <b>conserve</b> ses dossiers (art. 29) • <b>avise le secrétaire</b> de l'Ordre au moins 30 jours avant la cessation (art. 29) • <b>avise ses clients</b> au moins 30 jours avant la cessation (art. 35)	Ergothérapeute : • <b>cède</b> ses dossiers si : (art. 29 ou 30) • il le souhaite • l'Ordre l'exige • <b>avise ses clients</b> au moins 30 jours avant la cession (art. 41) • <b>fait une liste</b> des dossiers transférés et en remet une copie au cessionnaire et au secrétaire de l'Ordre (art. 42)
	<b>Imposée</b> (art. 30) • Révocation de permis • Radiation permanente • Suspension permanente • Non-renouvellement du permis temporaire	Ergothérapeute : • <b>conserve</b> ses dossiers (art. 30) • <b>avise ses clients</b> et le secrétaire de l'Ordre au moins 30 jours avant la cessation (art. 36)	
	<b>Décès</b> (art. 31 et 43)	Si l'ergothérapeute a préalablement convenu d'une cession de ses dossiers, le cessionnaire doit alors :  • <b>aviser les clients</b> du fait qu'il agit à titre de cessionnaire au moins 30 jours avant la cession (art. 41 et 43) • <b>faire une liste</b> des dossiers transférés et en remettre une copie au secrétaire de l'Ordre (art. 42 et 43)	Si l'ergothérapeute n'a pas préalablement convenu d'une cession, le secrétaire de l'Ordre incite les héritiers à trouver un cessionnaire pour les dossiers (à défaut, l'Ordre peut désigner un cessionnaire). Le cessionnaire doit alors :
CESSATION TEMPORAIRE	<b>Volontaire</b> (art. 32) (plus de 90 jours) • Congé (maternité, sabbatique, etc.) • Autre	Ergothérapeute : • <b>conserve</b> ses dossiers (art. 32) • <b>avise le secrétaire</b> au moins 30 jours avant la cessation (art. 32) • <b>avise ses clients</b> au moins 30 jours avant la cessation (art. 35)	Ergothérapeute : • <b>cède</b> ses dossiers si : (art. 32 ou 33) • il le souhaite • l'Ordre l'exige • <b>avise ses clients</b> au moins 30 jours avant la cession (art. 41) • <b>fait une liste</b> des dossiers transférés et en remet une copie au cessionnaire et au secrétaire de l'Ordre (art. 42)
	<b>Imposée</b> (art. 33) • Radiation provisoire • Radiation temporaire • Suspension temporaire	Ergothérapeute : • <b>conserve</b> ses dossiers (art. 33) • <b>avise ses clients</b> dans les 30 jours de la cessation si cette dernière dure plus de 90 jours (art. 36)	
LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE	<b>Volontaire</b> (art. 34)	Ergothérapeute : • <b>conserve</b> ses dossiers (art. 34)	Ergothérapeute : • <b>cède</b> ses dossiers si : (art. 34) • il le souhaite • l'Ordre l'exige • <b>avise ses clients</b> au moins 30 jours avant la cession (art. 41) • <b>fait une liste</b> des dossiers transférés et en remet une copie au cessionnaire et au secrétaire de l'Ordre (art. 42)
	<b>Imposée</b> (art. 34)		

Les règles apparaissant ci-dessus ne s'appliquent pas aux ergothérapeutes salariés du secteur public ou privé qui cessent d'exercer l'ergothérapie, puisque les dossiers clients appartiennent à leur employeur et c'est ce dernier qui en assurera la garde à la suite de leur départ. Ces ergothérapeutes doivent tout de même respecter l'article 3.03.06 du Code de déontologie des ergothérapeutes qui stipule qu'avant de cesser d'exercer ses fonctions pour le compte d'un client, l'ergothérapeute doit aviser ce client dans un délai raisonnable et s'assurer que cette cessation de service n'est pas préjudiciable à ce dernier.

### Changement d'emploi

Aucune règle particulière ne s'applique lorsqu'un ergothérapeute salarié du secteur public ou privé change d'emploi, outre la règle déontologique générale prévue à l'article 3.03.06 du Code de déontologie des ergothérapeutes précitée. De fait, ici encore, les dossiers clients appartiennent à l'employeur et c'est celui-ci qui en assurera la garde à la suite du départ de l'ergothérapeute.

## ÉCHOS DE L'ORDRE

## Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

Allard, Marie-Kim	Dupont, Marie-Hélène	Papineau, Kevin
Arcuri, Giovanni	Fafard, Catherine	Parenteau, Krystal
Arsenault, Nadia	Ferron, Marie Christine	Pham, Patrick
Audet, Cindye	Filion, Amélie	Piché, Marilyne
Auguste, Mélissa	Foucault, Zoé	Poulin, Sophie
Baril-Chauvette, Kloé	Gauthier, Jessie	Pratte, Gabrielle
Bastien, Andrée-Anne	Girouard-Chantal, Laurence	Prud'homme, Kim
Beaulne, Camille	Guilbault, Camille	Race, Kelly
Beaupré, Elaine	Hamelin, Alessandra	Ratté, Mélanie
Bélanger, Audrica	Hargadon, Jennifer	Raymond, Alexandra
Bélanger-Duplain, Laura	Hrapkovicz Kociolek, Isabel	Richard, Andrée-Anne
Béliveau, Marie-France	Jean, Stephanie	Rishikof, Stephanie
Bergeron, Éloïse	Jeffrey, Valérie	Roch-Matte, Marie- Laurence
Bilodeau, Ann-Marie	Jobin-Croteau, Marie-Pier	Rondeau-Boulanger, Édith
Boivin-LaFrance, Jeanne	Johnson, Kyla	Samuel, Katherine
Bosisio, Marie-Élaine	Jutras-Côté, Marie- Christine	Simard, Annabelle Jade
Boucher, Pascale	Lapierre-Hamel, Florence	Simms, Joan
Boudreau, Myriam	Leclerc, Dominique	St-Laurent, Patricia
Brassard, Natasha	Legault, Geneviève	Sullivan, Anne
Champoux, Cynthia	Lemaire, Frédérique	Tea, Davina
Charbonneau, Vanessa	Li, Nina	Tétreault, Mélanie
Châteauneuf, Marie-Eve	Lin, Hui Shan	Thibodeau, Karianne
Couture, Stéphanie	M. Plante, Jonathan	Thiffeault, Myriam
Crevier, Laurence	Marcoux, Jessica	Tourigny, Laurence
Daigle, Sophie	Mathieu-Roy, Véronique	Tremblay, Anne-Sophie
Daigle-Riopel, Élodie	Mc Duff, Emilie	Tremblay, Caroline
Desbois, Annie-Pier	Morakabati, Marian	Turcotte, Samuel
Desrochers, Shany	Nguyen, Anne-Marie	Wemyss, Emma
Déziel-Léveillé, Sara-Ève	Quynh Anh	Wong, Amanda
Doyon, Patrick		Yip, Marie Julie
Drouin, Bianca		
Duplain, Marie Pier G.		

## L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

## Collaboration de l'Ordre aux travaux du MSSS sur le PSIAS informatisé

C'est en juillet dernier que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sollicitait la collaboration de six ordres professionnels du domaine de la santé dans ses travaux relatifs au module Plan de services individualisés et d'allocation de services (PSIAS). Ce module fait partie de la solution informatique RSIPA (Réseau de services intégrés pour les personnes âgées) qui vise notamment à rendre rapidement disponibles et accessibles des renseignements sur les usagers. Le module PSIAS vise à appuyer la démarche de soutien à l'autonomie des clientèles adultes recevant des services à domicile et présentant des incapacités significatives et persistantes pour une durée prolongée de trois mois et plus. De façon particulière, cette collaboration concerne l'une des fonctionnalités du module, soit le Plan d'intervention en partenariat avec l'utilisateur (PI). Cette démarche vise, d'une part, à s'assurer que les exigences ministérielles à l'égard des professionnels appelés à remplir ce document ne vont pas à l'encontre de leurs normes et obligations professionnelles respectives, et, d'autre part, à intégrer au document les principaux éléments attendus à l'égard de la réglementation et des normes professionnelles de façon à minimiser les dédoublements dans les dossiers. Au moment d'écrire ces lignes, un projet pilote était en cours, une mise en production provinciale étant attendue pour juin 2015.

## IRSST – Bilan sur l'arthrose du genou

En septembre 2014, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) a publié le rapport de recherche intitulé *Bilan des connaissances sur les facteurs de risque de l'arthrose du genou et sur les outils d'évaluation et les interventions en matière de soins et services*. Ce rapport traite, entre autres, des facteurs de risque liés à l'arthrose du genou, des outils d'évaluation utilisés lors de la réadaptation des personnes atteintes et des interventions proposées à ces personnes. À noter qu'à l'invitation de l'IRSST, l'Ordre a contribué aux activités du comité des utilisateurs composé de personnes en position d'agir comme relayeurs des résultats du projet dans leurs milieux. On peut obtenir ce rapport à [irsst.qc.ca](http://irsst.qc.ca).

### Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920  
Montréal (Québec) H3A 2S9  
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778  
Télec. : 514 844-0478 ■ [www.oeq.org](http://www.oeq.org)

Rédaction : Alain Bibeau, Florence Colas,  
Caroline Fortier, Jacques Gauthier, Diane  
Méhot, Louise Tremblay, Catherine  
Roberge, Nathalie Thompson.

Graphisme : Mardigrate

Tirage : 5 000 exemplaires  
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757  
de la Poste-publications

### REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.



## Centre ostéopathique du Québec

*Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par Ostéopathie Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.*

### Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1365 heures. Cinq années d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six semestres. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par Ostéopathie Québec. Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site Internet au [www.coq.org](http://www.coq.org).



### Prenez note

Le Centre ostéopathique  
du Québec  
tient des  
séances d'information,  
de 19 h à 22 h,  
aux dates suivantes :

À Montréal  
Le jeudi 21 mai 2015 et  
le lundi 17 août 2015  
dans la salle 204  
du Centre St-Henri,  
1212, rue Robit.

À Québec  
Rencontrez sur demande

## LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

## Échange d'information avec le tiers payeur

L'article 60.4<sup>1</sup> du *Code des professions* stipule que l'ergothérapeute ne peut être relevé du secret professionnel qu'avec l'autorisation de son client, lorsque la loi l'ordonne ou l'autorise par une disposition expresse.

Cet article, repris tel quel dans le *Code de déontologie des ergothérapeutes*, revêt une importance particulière en présence d'un tiers payeur. De fait, dans un tel contexte, il peut s'avérer difficile pour l'ergothérapeute de savoir quelle information peut être transmise au tiers payeur et quelle information doit demeurer confidentielle. L'Ordre a publié un article<sup>2</sup> à ce sujet en 2012 dans lequel il est notamment mentionné que le contrat de service professionnel signé par le client peut contenir une mention indiquant que ce dernier autorise l'ergothérapeute à transmettre au tiers payeur les renseignements pertinents qu'il recueille dans l'accomplissement de son mandat. La question est de savoir quels sont les « renseignements pertinents » qui peuvent ainsi être transmis. Le conseil de discipline de l'Ordre a récemment eu à se pencher sur cette question. Vous trouverez ci-dessous un résumé des faits pertinents de même que de la décision rendue par le conseil<sup>3</sup>.

Les faits à l'origine de cette décision sont essentiellement les suivants : une ergothérapeute est mandatée par un assureur public afin d'évaluer les besoins d'aide pour les travaux d'entretien courant du domicile de son client. Lors de la visite à domicile, le client confie à l'ergothérapeute qu'il a, il y a plusieurs années, entretenu une certaine amertume à l'égard de l'assureur public et qu'il a même déjà songé à recourir à des méthodes violentes envers ce dernier. Le client précise toutefois à l'ergothérapeute que tout cela est chose du passé et qu'il n'entretient plus de telles pensées.

Or, bien que cette information était non pertinente au regard du mandat qui lui avait été confié par l'assureur public, l'ergothérapeute a rapporté les propos du

client à l'assureur qui a, par la suite, remis une mise en demeure au client.

L'ergothérapeute a été reconnue coupable de ne pas avoir respecté le secret professionnel du client et une amende de 2 000 \$ lui a été imposée, de même qu'une radiation du tableau de l'Ordre de deux semaines.

En effet, dans une décision datée du 27 septembre 2013, le conseil de discipline a examiné l'ensemble des circonstances et a conclu que, bien que le client avait autorisé l'ergothérapeute à communiquer certains renseignements au tiers payeur par l'entremise du contrat de services professionnels, l'information en question n'avait « [...] aucun rapport avec le mandat confié » à l'ergothérapeute et était de nature confidentielle. Seule l'information pertinente au mandat confié à l'ergothérapeute pouvant être partagée avec le tiers payeur, le conseil a jugé que l'ergothérapeute n'était pas autorisée à transmettre cette information qui lui avait été confiée par le client et qui était protégée par le secret professionnel.

De plus, dans cette affaire, le client n'avait jamais renoncé de façon expresse ou implicite au secret professionnel concernant les confidences qu'il avait faites à l'ergothérapeute dans l'exercice de sa profession. En conséquence, l'ergothérapeute se devait de respecter le secret professionnel qui la lie à son client. L'ergothérapeute a donc été reconnue coupable d'une infraction en vertu des articles 3.06.01<sup>4</sup> et 3.06.03<sup>5</sup> du *Code de déontologie des ergothérapeutes* et de l'article 60.4<sup>6</sup> du *Code des professions*.

Le conseil a également jugé dans cette cause que l'ergothérapeute avait posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession, contrevenant ainsi à l'article 59.2<sup>7</sup> du *Code des professions*, puisque l'ergothérapeute a fait parvenir au tiers payeur un rapport ayant pour but de rétablir sa crédibilité et sa réputation ainsi que certains faits à la suite du signalement fait par le client au bureau du syndic.

Dans sa décision, le conseil de discipline a pris en considération l'intention de l'ergothérapeute motivant la rédaction dudit rapport et souligne que celui-ci « [...] n'apporte rien au résultat de l'évaluation et sur le besoin d'aide à domicile ». Le conseil de discipline a conclu que la rédaction de ce rapport n'était pas le bon moyen pour rétablir les faits. En rédigeant et en faisant parvenir au tiers payeur ce rapport, l'ergothérapeute « [...] a fait preuve d'un manque de prudence flagrant, suffisant pour constituer un manquement à l'éthique professionnelle ». Une amende de 1 500 \$ a été imposée à l'ergothérapeute à l'égard de ce chef.

Cette décision illustre bien les limites du partage d'information en présence d'un tiers payeur et souligne l'importance pour l'ergothérapeute de s'assurer de ne transmettre que l'information pertinente au mandat confié afin d'assurer le respect du secret professionnel dont bénéficie le client qui fait l'objet de l'évaluation.

1. *Code des professions*, article 60.4. Le professionnel doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle qui vient à sa connaissance dans l'exercice de sa profession. Il ne peut être relevé du secret professionnel qu'avec l'autorisation de son client ou lorsque la loi l'ordonne ou l'autorise par une disposition expresse. Le professionnel peut, en outre, communiquer un renseignement protégé par le secret professionnel en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables. Toutefois, le professionnel ne peut alors communiquer ce renseignement qu'à la ou aux personnes exposées à ce danger, à leur représentant ou aux personnes susceptibles de leur porter secours. Le professionnel ne peut communiquer que les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication.
2. « L'obligation pour l'ergothérapeute de respecter le secret professionnel et les confidences d'un client. Qu'en est-il en présence d'un tiers payeur? », *Ergothérapie express*, juin 2012, disponible sur le site Web de l'Ordre, dans la section réservée aux membres.
3. Dossier 17-12-00025, 27 septembre 2013 et 24 mars 2014. Les décisions sont disponibles sur le site Web de l'Ordre, à l'onglet Protection du public/Conseil de discipline/Décisions du conseil.
4. *Code de déontologie des ergothérapeutes*, article 3.06.01. L'ergothérapeute doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession.
5. *Code de déontologie des ergothérapeutes*, article 3.06.03. L'ergothérapeute doit éviter les conversations indiscrettes au sujet d'un client et des services qui lui sont rendus.
6. *Idem* 1
7. *Code des professions*, article 59.2. Nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

## ÉCHOS DE L'ORDRE

## Des nouvelles des employés de la permanence

Nelly Grignon, secrétaire à la formation continue et employée à la permanence depuis 2012, a récemment obtenu le poste de secrétaire à la direction – secrétariat général, laissé vacant à la suite du départ de Sylvie Saint-Laurent. Toutes nos félicitations à M<sup>me</sup> Grignon! L'Ordre lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

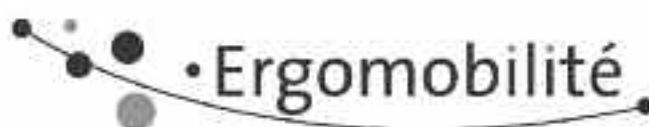


Nelly Grignon

Parallèlement à cette nomination, l'Ordre est heureux d'accueillir parmi ses employés Corinne Parmentier à titre de secrétaire à la formation continue. Nous lui souhaitons la bienvenue!



Corinne Parmentier



Service de ressources professionnelles spécialisé en ergothérapie



› Service d'ergothérapie à domicile



› Service aux établissements



› Activités de formation continue

› Joignez-vous à notre équipe! › [www.ergomobilité.com](http://www.ergomobilité.com)





## RESSOURCES EXPRESS

### Chaire de recherche en réadaptation au travail : des outils de mesure pour faciliter la reprise du travail

Le 5 novembre 2014, la Chaire de recherche en réadaptation au travail (Fondation J. Armand Bombardier/Pratt & Whitney Canada), dont la titulaire est Marie-José Durand, a tenu une importante journée d'activités consacrée aux outils de mesure pour faciliter la reprise du travail après une absence prolongée. L'événement, qui s'est déroulé à Longueuil, a réuni près de 120 participants de différents horizons, allant de la gestion des ressources humaines aux milieux cliniques publics et privés, en passant par les firmes d'assurances, le milieu syndical, les associations professionnelles et, bien entendu, par le secteur de la recherche en prévention d'incapacité et réadaptation au travail. En matinée, les participants ont pu prendre connaissance des résultats des projets de recherche en cours ou réalisés au cours des dernières années. Fait important à mentionner, huit étudiants ont présenté une affiche scientifique illustrant leur projet d'étude. La matinée s'est terminée par une table ronde sur l'utilité des outils de mesure en incapacité et réadaptation au travail et leur utilisation par différents partenaires. Deux ateliers de travail se sont tenus en après-midi. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter le site Web du CAPRIT : [www.usherbrooke.ca/caprit/](http://www.usherbrooke.ca/caprit/).



### Handwriting protocol assessment maintenant disponible en français

Le *Handwriting Protocol Assessment*, un outil d'évaluation de l'écriture manuelle, est maintenant disponible en français. Cette traduction et adaptation franco-québécoise du *Handwriting Protocol Assessment* a été réalisée par dix étudiantes à la maîtrise en ergothérapie de l'Université de Sherbrooke, soit Patricia Archambault, Émilie Bolduc, Émilie Chartier, Sophie Corriveau, Danyka Giguère, Audrey Lavigne, Karolane Liard, Jade Santagata, Laïka St-Denis et Audrey Ann Trudeau, sous la supervision Mélanie Couture, erg., Ph.D., Mélissa Coallier, erg., M.Sc. et Emmanuelle Jasmin, erg., Ph.D..

Les ergothérapeutes peuvent se procurer cet outil d'évaluation en français au : [public.canchild.ca/inventory/readmore/5194bc86-bac2-4fd6-94d7-520f4330a2e4](http://public.canchild.ca/inventory/readmore/5194bc86-bac2-4fd6-94d7-520f4330a2e4)



### Détermination des coûts supplémentaires généraux liés aux déficiences, incapacités et situations de handicap assumés par les personnes handicapées et leur famille

Ce rapport de recherche du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales porte sur les coûts supplémentaires encourus par les personnes et leur famille pour pallier les conséquences liées à leurs déficiences, incapacités et situations de handicap. Les coûts généraux réfèrent à des dépenses non reconnues par des programmes ou des services d'intérêt public. Consultez le rapport au [www.larepps.uqam.ca/Page/Document/pdf\\_transversal/Cahier%2014-01.pdf](http://www.larepps.uqam.ca/Page/Document/pdf_transversal/Cahier%2014-01.pdf).

Source : RéadapVeille, bulletin électronique du Réseau de recherche en adaptation-réadaptation, 17 novembre 2014

### Soins et services aux aînés en phase de soins post-aigus : synthèse de la recension de pratiques et de la consultation d'experts

L'ASSS de la Montérégie a préparé cette recension de pratiques québécoises pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans la perspective d'un continuum, l'objectif des travaux était d'illustrer l'opérationnalisation des transitions entre les divers milieux d'un réseau de soins et de services post-aigus. De plus, les experts ont fait émerger des éléments de réflexion et des avenues prometteuses pour nos réseaux de santé. [extranet.santemontregie.qc.ca/depot/document/3700/Rapport\\_global\\_postaigus\\_2014-11-19\\_VF.pdf](http://extranet.santemontregie.qc.ca/depot/document/3700/Rapport_global_postaigus_2014-11-19_VF.pdf)

Source : RéadapVeille, bulletin électronique du Réseau de recherche en adaptation-réadaptation, 15 décembre 2014



### En amont : pour le maintien à domicile des personnes âgées

L'ASSS de la Montérégie a préparé ce rapport dans le cadre d'un projet qui vise à dresser un portrait de la clientèle âgée en perte d'autonomie de la région et du continuum de services offerts dans deux CSSS. Le rapport comprend un état des lieux et une évaluation d'une série d'ateliers de pratique réflexive sur la trajectoire de services ayant abouti à un épisode hospitalier. [extranet.santemontregie.qc.ca/depot/document/3673/Rapport-SAD.pdf](http://extranet.santemontregie.qc.ca/depot/document/3673/Rapport-SAD.pdf)

Source : RéadapVeille, bulletin électronique du Réseau de recherche en adaptation-réadaptation, 15 décembre 2014



### Évolution comparée de la douleur et du statut de travail à la suite d'un programme de réadaptation pour des travailleurs ayant des troubles musculo-squelettiques

Le but de cette étude était de mieux comprendre l'association de l'évolution de l'intensité de la douleur perçue par la personne ayant un TMS avec son statut du travail et la réintégration de ses activités habituelles. Selon les chercheurs, il semblerait que l'évolution de la perception de l'intensité de la douleur est liée au statut de travail.

[www.irsst.qc.ca/-publication-irsst-douleur-statut-de-travail-readaptation-r-835.html](http://www.irsst.qc.ca/-publication-irsst-douleur-statut-de-travail-readaptation-r-835.html)

Source : RéadapVeille, bulletin électronique du Réseau de recherche en adaptation-réadaptation, 15 décembre 2014.

## Programmes de 2<sup>e</sup> cycle en pratiques de la réadaptation

### Des formations avancées en réadaptation

- **À temps partiel** - Les weekends à Longueuil et sur le web
- **Adaptées à vos besoins** - Des programmes sur mesure, suivis à votre rythme
- **Axées sur la pratique** - Des travaux d'intégration et des projets novateurs mis en place dans votre milieu de travail

### Les programmes offerts

Une maîtrise et un diplôme en pratiques de la réadaptation

Trois microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle

- Évaluation en réadaptation
- Agir professionnel en réadaptation
- Compétences spécifiques en réadaptation

[USherbrooke.ca/readaptation/longueuil](http://USherbrooke.ca/readaptation/longueuil)

 UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE | Voir au futur



### Informations

[Josee.Labelle@usherbrooke.ca](mailto:Josee.Labelle@usherbrooke.ca) • 1 888 463-1835, poste 61767

## LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

### Développement d'un nouvel assistant culinaire pour les victimes d'un traumatisme craniocérébral (TCC)

Un projet novateur interdisciplinaire regroupant des informaticiens, des ergothérapeutes et des ergonomes, chapeauté par Sylvain Giroux, Ph. D. et Nathalie Bier, erg., Ph. D., est actuellement en cours dans une résidence d'hébergement spécialisée pour les TCC du Québec. Dix-neuf chercheurs, six étudiants au doctorat et au postdoctorat, les résidents de la ressource d'hébergement, leurs proches, leurs intervenants et le Centre de réadaptation Estrie travaillent de concert pour concevoir, implanter et évaluer l'efficacité d'une technologie d'assistance cognitive visant à améliorer l'indépendance à la préparation de repas de ces personnes victimes d'un TCC. Cet assistant culinaire intègre les preuves scientifiques en réadaptation cognitive auprès de cette clientèle. Intégrée à l'environnement, la technologie permettrait à ces personnes de reprendre une activité préalablement désignée comme signifiante pour eux, en plus de devenir un habitat intelligent. Les retombées attendues sont d'aider ces personnes à préparer des repas de façon sécuritaire et, à plus long terme, que cet assistant culinaire devienne un outil de réadaptation cognitive additionnel pour les ergothérapeutes.

Pour plus d'informations: [pcrs.domus@gmail.com](mailto:pcrs.domus@gmail.com)

## LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

### Financement important pour la Chaire de recherche en réadaptation au travail

La Chaire de recherche en réadaptation au travail (Fondation J. Armand Bombardier et Pratt & Whitney Canada) a entamé l'an dernier un troisième mandat de recherche (2014-2019) avec comme titulaire la professeure Marie-José Durand. Ce renouvellement est accompagné d'un important financement de 1 325 000 \$. Les travaux de recherche de la Chaire se concentrent sur les principales causes d'absentéisme prolongé au travail, particulièrement celles liées à des problèmes de santé mentale.

## L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

### AQEPP, nouvel exécutif

L'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP) a annoncé la nomination de M<sup>me</sup> Geneviève Sévigny à titre de présidente de son conseil d'administration. Sonya Côté, présidente sortante continuera à œuvrer au sein de l'AQEPP à titre de vice-présidente externe.

## L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

### L'école de réadaptation de l'Université de Montréal fête ses 60 ans

L'École de réadaptation de l'Université de Montréal a célébré ses soixante ans d'existence en novembre dernier dans le cadre d'un événement spécial intitulé « L'École de réadaptation de l'Université de Montréal : 60 ans d'histoire pour construire l'avenir ». Un programme de conférences a réuni plus de 200 personnes et a été suivi par un coquetel. Cet événement est venu clôturer une année complète de festivités.



## Appel d'offres

### Ergothérapeutes

Société de l'assurance automobile du Québec

#### Appel d'offres P22684

La Société de l'assurance automobile du Québec est à la recherche d'ergothérapeutes qui, à sa demande, émettront des avis professionnels dans les dossiers d'indemnisation des personnes accidentées de la route. L'appel d'offres numéro P22684 est disponible dans le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) pour la période du 2 mars 2015 au 24 avril 2015, 15 heures.

Pour toute demande d'information, veuillez contacter M. Kristopheur Marin par courriel à [kristopheur.marin@saaq.gouv.qc.ca](mailto:kristopheur.marin@saaq.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 528-3333, poste 85930.

Société de l'assurance automobile

Québec

595 LANAUDIÈRE  
REPENTIGNY, Q.C.  
J6A 7N1

1-888-919-2555

[www.tvrtechnologies.com](http://www.tvrtechnologies.com)  
[info@tvrtechnologies.com](mailto:info@tvrtechnologies.com)

**SPÉCIALISTE  
EN ADAPTATION  
DE VÉHICULES  
ET REMORQUES  
POUR PERSONNES  
À MOBILITÉ RÉDUITE**

MEMBRE ACCRÉDITÉ

## LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Portail.OEQ



## PORTFOLIO ANNUEL ET NOUVEAUTÉS

Voici des nouvelles de votre Portail.OEQ

**Portfolio professionnel 2014-2015**

La période de référence du portfolio débutant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, vous devriez maintenant remplir l'étape 3 et l'étape 4 de votre démarche réflexive 2014-2015. C'est donc le moment de mettre à jour l'information concernant les différentes activités formelles et informelles de formation continue auxquelles vous avez participé cette année et de consigner votre réflexion sur les changements apportés à votre pratique.

**Forums de discussion**

Rappel : le Portail.OEQ vous offre la possibilité d'échanger avec vos collègues ergothérapeutes par la création de fils de discussion. Plusieurs membres utilisent déjà ce mode de communication et on peut de toute évidence constater que les ergothérapeutes répondent bien à l'appel de leurs collègues. Alors, n'hésitez pas à utiliser le forum général des membres en cliquant sur l'élément *Les forums* à l'onglet *Communauté*.

**Une première formation en ligne sur le Portail.OEQ**

L'Ordre vous informait récemment par courriel de la mise en ligne de la formation *Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux*. Cette formation gratuite, autodirigée, est accessible à tous les membres de l'Ordre. Pour vous y inscrire, rendez-vous sur le Portail.OEQ et, à l'onglet Formation/Cours offerts en ligne, sélectionnez la formation choisie puis cliquez sur l'icône ou le bouton « M'inscrire à ce cours ».

**Formation continue — Programmation 2015-2016**

La programmation 2015-2016 sera accessible sur le Portail.OEQ au cours du mois de mars. Plusieurs nouvelles formations vous sont offertes cette année. De plus, quelques-unes de nos formations incluront une portion en ligne. Nous vous invitons à lire attentivement la description de chacune pour en connaître tous les détails. Comme toujours, nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible afin de garantir votre place.

**Solution sensée**

**Fabricant de produits sensoriels et de détente**  
 Manufacturer of sensory and relaxation products


[www.solutionsensee.com](http://www.solutionsensee.com)

☎ 450 427-3894 📠 450 427-0953

[info@solutionsensee.com](mailto:info@solutionsensee.com)

## LE CARNET D'ADRESSES WEB

**Un site Web sur les droits des usagers en santé**

Un site Web conçu pour mieux informer les citoyens de leurs droits en santé a été mis en ligne en janvier dernier par l'avocat Jean-Pierre Ménard et la firme Ménard Martin Avocats. Le site [VosDroitseEnSanté.com](http://VosDroitseEnSanté.com) partage des renseignements sur plusieurs aspects d'intérêts pour les usagers du réseau de la santé ainsi que pour les intervenants. Parmi les sujets abordés : l'accès au dossier médical, la réception de services d'un établissement, le consentement aux soins, la santé mentale, les soins de fin de vie, etc. Un outil de référence incontournable !

**+ VOS DROITS EN SANTÉ****Mon choix, mon toit – une référence en habitations adaptées**

Une autre ressource à découvrir et à conserver : le site [Mon choix mon toit](http://monchoixmontoit.com) ([monchoixmontoit.com](http://monchoixmontoit.com)). Ce site Web, qui offre des références et des outils documentaires sur les différents types d'habitations adaptées aux besoins des personnes ayant une déficience physique, est une porte d'entrée et une référence à l'égard de bien des questions. Réalisé par l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) et l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESS), [monchoixmontoit.com](http://monchoixmontoit.com) présente les options en habitation selon les différents besoins, les personnes visées par ces options et les dimensions à considérer pour les consolider, les développer ou les faire fonctionner.


**MON CHOIX  
MON TOIT**

## FORMATION CONTINUE

## Programme de formation continue 2015-2016

L'Ordre est heureux de vous présenter son programme de formation continue 2015-2016.

Cette année, 23 activités sont prévues au programme, incluant notre colloque annuel. Comme par le passé, la majorité des activités de formation sont aussi offertes sur demande.

**Le programme de formation continue 2015-2016 sur le Portail.OEQ**

Le programme d'activités de formation continue offert par l'Ordre ainsi que la procédure d'inscription sont publiés sur la page d'accueil du Portail.OEQ. Il n'est pas nécessaire d'ouvrir une session personnelle sur le portail pour y accéder. Nous vous invitons à communiquer ce renseignement aux personnes de votre milieu de travail qui gèrent votre inscription aux activités de l'Ordre.

Activités	Dates
<b>Colloque 2015</b> Hôtel et centre de congrès Delta Sherbrooke	1 <sup>er</sup> octobre 2015
<b>NOUVEAU</b> : Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	En ligne – GRATUIT
<b>NOUVEAU</b> : Code de déontologie des ergothérapeutes. Survol des principales nouveautés.	En ligne – date de mise en ligne à venir
Comment les modèles conceptuels et théoriques guident notre pratique	28 et 29 janvier 2016 - Montréal 17 et 18 mars 2016 - Québec
Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des personnes adultes et des aînés	23 octobre et 20 novembre 2015 – Longueuil
Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	19 octobre et 30 novembre 2015 – Québec 11 janvier et 15 février 2016 – Longueuil
<b>NOUVEAU</b> : pour la clientèle DI-TSA Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute pour une clientèle DI-TSA	17 mars et 13 avril 2016
Intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes adultes ou d'aînés présentant des difficultés à s'alimenter	29 et 30 octobre 2015 – Montréal
La pratique de l'ergothérapie en milieu scolaire : réflexion sur les modèles de prestation des services	12 novembre et 10 décembre 2015 – Montréal
<b>NOUVEAU</b> : Module en ligne et deux journées en salle L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	2 et 3 novembre 2015 + module en ligne – Montréal 16 et 17 novembre 2015 + module en ligne – Québec
Le rapport d'ergothérapie dans un contexte médico-légal	5 et 6 novembre 2015 – Gatineau 11 et 12 février 2016 – Montréal
<b>NOUVEAU</b> : Module en ligne et deux journées en salle Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en CLSC et CHSLD	15 février et 14 mars 2016 + module en ligne – Montréal
<b>NOUVEAU</b> : Module en ligne et deux journées en salle Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en soins aigus	16 novembre et 14 décembre 2015 + module en ligne – Montréal 24 mars et 21 avril 2016 + module en ligne – Québec
Plaies chirurgicales et traumatiques de la main	27 novembre 2015 – Montréal
Prévention et traitement des plaies de pression	21 septembre et 2 novembre 2015 – Québec 22 février et 21 mars 2016 – Montréal
Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes	29 mai 2015 – Québec 17 septembre 2015 – Montréal 22 janvier 2016 – Longueuil
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – niveau de base	22 mai et 18 juin 2015 – Montréal 10 mars et 14 avril 2016 – Québec
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction – clientèle santé mentale (groupe réservé aux ergothérapeutes exerçant dans le domaine de la santé mentale)	15 janvier et 19 février 2016 – Montréal 18 septembre et 9 octobre 2015 – Québec
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – niveau avancé	4 juin 2015 – Mont-Joli 25 mars 2016 – Montréal

**Formations offertes en collaboration avec l'Université de Sherbrooke – campus de Longueuil**

Réadaptation au travail : s'outiller des nouveautés pour devenir un ergothérapeute plus efficace	27 janvier et 24 février 2016
Comment utiliser de l'information valide sur Internet pour répondre à mes préoccupations cliniques	23 octobre 2015 + module en ligne
<b>NOUVEAU</b> : Module en ligne et une journée en salle Apprendre à négocier efficacement	15 février 2016 + module en ligne
<b>NOUVEAU</b> : Module en ligne en deux demi-journées en salle La communication et la prise de décision partagée	13 et 27 novembre 2015 + module en ligne

**Nous vous invitons à surveiller les communications de l'Ordre, car nous prévoyons ajouter de nouvelles thématiques au cours de l'année.**

Assurez-vous de fournir votre adresse courriel à l'Ordre lors de votre inscription au Tableau des membres et de la mettre à jour si vous la modifiez. Pour vous inscrire, faites parvenir votre formulaire d'inscription accompagné de votre paiement à l'OEQ, au 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec) H3A 2S9.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour suggérer de nouvelles formations, communiquez avec la secrétaire à la formation continue, M<sup>me</sup> Corinne Parmentier, au 514 844-5778, poste 250 ou [parmentierc@oeq.org](mailto:parmentierc@oeq.org).

## Activités offertes par d'autres organismes

La publication de l'information de la page *Activités offertes par d'autres organismes* ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – [oeq.org](http://oeq.org) – à l'onglet *Ordre*, section *Formation continue*, afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

FORMATIONS	
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>VIELLIR EN BONNE SANTÉ</b> Association canadienne pour la santé mentale 7 et 14 avril 2015, de 9 h à 17 h; Montréal <a href="http://acsmontreal.qc.ca/ai1ec_event/formation-vieillir-en-bonne-sante-mentale-les-7-janvier-et-14-avril-2015/?instance_id=1335">acsmontreal.qc.ca/ai1ec_event/formation-vieillir-en-bonne-sante-mentale-les-7-janvier-et-14-avril-2015/?instance_id=1335</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>CONSENTEMENT AUX SOINS, APTITUDES ET RÉGIMES DE PROTECTION</b> Institut universitaire en santé mentale de Montréal 14 avril, de 9 h à 16 h; Montréal <a href="http://www.usmm.ca/institut/evenements/formation-continue/14-avril-15.html">www.usmm.ca/institut/evenements/formation-continue/14-avril-15.html</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>L'APPROCHE D'INTÉGRATION SENSORIELLE UTILISÉE EN RÉADAPTATION; IMPACT SUR LES HABITUDES DE VIE</b> <b>Journée optionnelle : Impact des troubles sensoriels sur l'alimentation</b> Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie Théorie : 16 et 17 avril 2015   Administration et interprétations des tests : 20, 21 et 22 mai 2015   Traitement : 17 et 18 juin 2015   Journée optionnelle : 19 juin 2015; Université de Sherbrooke, campus de Longueuil <a href="http://www.cliniquepde.ca">www.cliniquepde.ca</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>INTRODUCTION À L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL (NIVEAU I)</b> PsyMontréal 16 et 17 avril de 9 h à 16 h 30; Montréal <a href="http://psymontreal.com/formations-publiques-brochures-et-formulaires-dinscription/">psymontreal.com/formations-publiques-brochures-et-formulaires-dinscription/</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE SUITE À UN AVC</b> Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse clinicienne 17 et 18 avril ou 24 et 25 avril; Montréal <a href="http://formationphysioneuro.blogspot.ca/">formationphysioneuro.blogspot.ca/</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>FORMATION IPAD POUR LES ERGOTHÉRAPEUTES</b> Formationapio 17 avril 2015; Montréal <a href="http://www.formationapio.com">www.formationapio.com</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>EYESIGHT TO INSIGHT : VISUAL/VESTIBULAR ASSESSMENT AND TREATMENT</b> Choisir d'apprendre 23 et 24 avril 2015; Montréal <a href="http://www.choisirdapprendre.ca">www.choisirdapprendre.ca</a> ou <a href="mailto:info@choisiretolearn.ca">info@choisiretolearn.ca</a> ; 450 242-2816
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>THÉRAPIE COGNITIVO-COMPORTEMENTALE DE L'INSOMNIE : COMMENT PROCÉDER, ÉTAPE PAR ÉTAPE</b> Institut de formation en thérapie comportementale et cognitive 24 avril 2015, de 9 h à 12 h; Québec <a href="http://iftcc.com/FormationDetails.aspx?id=2099">iftcc.com/FormationDetails.aspx?id=2099</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>THÉRAPIE COGNITIVO-COMPORTEMENTALE DU TROUBLE PANIQUE ET DE L'AGORAPHOBIE : COMMENT PROCÉDER, ÉTAPE PAR ÉTAPE</b> Institut de formation en thérapie comportementale et cognitive 24 avril 2015, de 13 h 30 à 16 h 30, Québec <a href="http://iftcc.com/FormationDetails.aspx?id=2100">iftcc.com/FormationDetails.aspx?id=2100</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>L'INTERVENTION INDIVIDUELLE ET SYSTÉMIQUE AUPRÈS DES 12-25 ANS PRÉSENTANT UN TROUBLE TOURETTE ET UN TDAH</b> Association québécoise du syndrome de la Tourette 1 <sup>er</sup> mai 2015, de 9 h à 16 h; Montréal <a href="http://www.aqst.com/index.php/82-formation-annuelle-2">www.aqst.com/index.php/82-formation-annuelle-2</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>OUTILS TECHNOLOGIQUES POUR LE TDAH : LEURS UTILISATIONS DANS LE SUPPORT AUX FONCTIONS EXÉCUTIVES</b> Formations InnOvation 8 mai 2015; Montréal <a href="http://formations-innovation.com/#/calendrier/">formations-innovation.com/#/calendrier/</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>BARRIÈRE DE LA RÉADAPTATION AU TRAVAIL DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES</b> Serespro 9 mai 2015, de 8 h à 16 h; Montréal <a href="http://www.serespro.com/placement-recrutement/formation-continue/">www.serespro.com/placement-recrutement/formation-continue/</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>TROUBLES DU COMPORTEMENT ET INDICES DE TROUBLES FRONTAUX : ANALYSE ET INTERVENTIONS AUPRÈS D'ADULTES PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME</b> Institut universitaire en santé mentale de Montréal 19 mai, de 9 h à 16 h; Montréal <a href="http://www.usmm.ca/institut/evenements/formation-continue/19-mai-15.html">www.usmm.ca/institut/evenements/formation-continue/19-mai-15.html</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE TRAVAIL EN ERGOTHÉRAPIE (VOLET 1)</b> Centre de réadaptation Estrie 28 et 29 mai 2015, de 9 h à 16 h; Sherbrooke France Blanchet, à <a href="mailto:fblanchet.cre@ssss.gouv.qc.ca">fblanchet.cre@ssss.gouv.qc.ca</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>BAL-À-VIS-X</b> Ergothérapie de la maison à l'école 29 au 31 mai 2015; Montréal <a href="http://www.edme.org">www.edme.org</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>RÉADAPTATION AU TRAVAIL ET TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES</b> Serespro 30 mai 2015, de 8 h à 12 h OU de 13 h à 17 h; Montréal <a href="http://www.serespro.com/placement-recrutement/formation-continue/">www.serespro.com/placement-recrutement/formation-continue/</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>TROUBLE OBSESSIONNEL-COMPULSIF : INTRODUCTION À L'ÉVALUATION ET AUX TRAITEMENTS COGNITIF-COMPORTEMENTAL (TCC) ET BASÉ SUR LES INFÉRENCES (TBI)</b> Institut universitaire en santé mentale de Montréal 4 juin, de 9 h à 16 h; Montréal <a href="http://www.usmm.ca/institut/evenements/formation-continue/4-juin-15.html">www.usmm.ca/institut/evenements/formation-continue/4-juin-15.html</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu	<b>THE INTENTIONAL RELATIONSHIP: USE OF SELF IN OCCUPATIONAL THERAPY (EN ANGLAIS) DE D' RENÉE TAYLOR, PHD</b> Société de formation en ergothérapie de Québec 4 et 5 juin de 8 h 30 à 16 h 30; Québec • Renseignements : <a href="mailto:Document.complémentaire.ou.sfeq@videotron.ca">Document.complémentaire.ou.sfeq@videotron.ca</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>FORMATION ELADEB : UN NOUVEL OUTIL D'AUTOÉVALUATION DES BESOINS</b> Centre d'études sur la réadaptation, le rétablissement et l'insertion sociale (CÉRIS) Institut universitaire en santé mentale de Montréal 8 juin 2015 2015, de 8 h 30 à 12 h 30 <a href="http://www.usmm.ca/evenements/conference/eladeb-un-nouvel-outil-dautoevaluation-des-besoins.html">www.usmm.ca/evenements/conference/eladeb-un-nouvel-outil-dautoevaluation-des-besoins.html</a>
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'ÉCRITURE</b> Ergothérapie de la maison à l'école 8 au 10 juin 2015; Montréal <a href="http://www.edme.org">www.edme.org</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>FORMATION ABC BOUM! ERGO</b> Ergothérapie de la maison à l'école 11 juin 2015; Montréal <a href="http://www.edme.org">www.edme.org</a>
CONGRÈS – COLLOQUES – SYMPOSIUM	
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu Renseignements	<b>10<sup>e</sup> COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE SUR LES MALADIES NEUROMUSCULAIRES ET SUR LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE</b> Dystrophie musculaire Canada 16 et 17 avril 2015; Laval Pascale Rousseau, 514 393-3522 ou 1 800 567-2236, poste 3102; Dystrophie musculaire Canada
<b>THÈME</b> Organisme Dates et lieu	<b>DÉVELOPPER LES HABILETÉS EXÉCUTIVES DANS LES APPRENTISSAGES : COMPRENDRE ET INTERVENIR</b> Le Groupe Educo 16 et 17 avril 2015; Montréal • Renseignements : <a href="http://www.groupeeducoc.com">www.groupeeducoc.com</a>
<b>THÈME</b> Organisme Date et lieu Renseignements	<b>L'APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX SOIGNER, AVEC NANCY MCWILLIAMS</b> Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal – Centre de psychothérapie du Pavillon Albert-Prévost 8 mai 2015, de 8 h à 16 h; Montréal <a href="mailto:melanie.giroux.hsc@ssss.gouv.qc.ca">melanie.giroux.hsc@ssss.gouv.qc.ca</a> ou 514 338-2222, poste 4234